

Commune de Saint-Dier-D'Auvergne



Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2024

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soient jointes au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation pour la Commune.

Le conseil municipal, dans sa délibération du 27 juillet 2022 et après avis du comptable public en date du 17 juin 2022 a décidé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M 57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le budget primitif de la Commune voté le 10 avril 2024 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il doit être voté en équilibre et doit dégager des ressources suffisantes du fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de la dette et financer les investissements.

La commune ne peut pas emprunter pour financer les dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer les dépenses d'investissement.



1. Fonctionnement

Les charges à caractère général comprennent notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, à l'enfouissement des lignes télécom, aux divers contrats de maintenance, aux assurances, aux frais de télécommunication, à l'entretien des voiries, des bâtiments et espaces publics, aux services administratifs et des écoles (cantine, ...), sont estimées à 490 462,00 € soit 38,37 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel sont évaluées à 475 428,00 € (salaires et charges y compris prime exceptionnelle du pouvoir d'achat) : la masse salariale représente 36,63 % des dépenses de fonctionnement (475 428,00 / 1 297 863,00 * 100). Trois embauches ont dû être effectuées afin de pallier aux absences prolongées de trois agents.

Titulaires	Au 1^{er} janvier 2023	Au 1^{er} janvier 2024
Catégorie B	1 rédacteur TC	1 rédacteur PP 2 ^e cl TC
Catégorie C	1 adjoint administratif TNC	1 adjoint administratif TNC
Catégorie C	1 adjoint adm PP 2 ^e cl TNC	1 adjoint adm PP 2 ^e cl TNC
Catégorie C	1 adjoint d'animat. PP 2 ^e cl TNC	1 adjoint d'animat. PP 2 ^e cl TNC
Catégorie C	1 adjoint technique TNC	1 adjoint technique TNC
Catégorie C	1 adjoint technique TP (6/7)	1 adjoint tech. PP 2 ^e cl TP (6/7)
Catégorie C	1 adjoint technique TC	1 adjoint technique TC
Catégorie C	1 adjoint technique PP 2 ^e cl TC	1 adjoint technique PP 2 ^e cl TC
Catégorie C	1 ATSEM PCP 2 ^e me cl TNC	1 ATSEM PCP 2 ^e me cl TNC
Catégorie C	1 ATSEM PCP 2 ^e me cl TC	1 ATSEM PCP 2 ^e me cl TC
Non Titulaires	Au 1^{er} janvier 2023	Au 1^{er} janvier 2024
Contrats aidés CUI CAE / CEC	4	5

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est estimé à 99 735,00 € et est constitué des indemnités et cotisations retraites des élus, des droits d'utilisation de l'informatique en nuage, de la contribution obligatoire de la commune au budget du service départemental d'incendie et de

secours, des contributions obligatoires, des subventions allouées, 8,00 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges financières du chapitre 66 s'établissent à 9 400,00 €. Les intérêts de la dette représentent 0,72 % des dépenses de fonctionnement.

Des charges exceptionnelles (titres annulés) d'un montant de 2 000,00 € représentent 0,15 % des dépenses de fonctionnement. Les dotations aux amortissements d'un montant de 8 254,00 € représentent 0,64 % des dépenses de fonctionnement.

Les recettes sont constituées par les produits et prestations de services (concessions aux cimetières, redevances d'occupation du domaine public, cantine, garderie scolaire...), les impôts et taxes (taxes foncières bâties et non bâties, attribution de compensation, FNGIR, fonds de péréquation intercommunal, taxes sur les droits de mutations...), les dotations, subventions et participations, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'École Primaire, les revenus des immeubles,... ainsi que l'excédent reporté de 2023 d'un montant de 422 671,46 €.

Recettes de fonctionnement	
Produits des services	50 000,00 €
Impôts et taxes	11 295,00 €
Fiscalité locale	311 369,00 €
Dotations et participations	362 970,00 €
Autres produits de gestion courante	124 966,00 €
Atténuations de charges	14 588,00 €
Produits financiers	3,54 €
Résultats reportés	422 671,46 €
Total des recettes de fonctionnement	1 297 863,00€
Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	490 462,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	475 428,00 €
Autres charges de gestion courante	99 735,00 €
Charges financières	9 400,00 €
Charges exceptionnelles	2 000,00 €
Dotation Amortissements et provisions	8 254,00 €
Virement à la section d'investissement	212 584,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 297 863,00€

Le conseil municipal adopte les taux d'imposition de la taxe d'habitation (13,27 %), du foncier bâti (44,47 %) et du foncier non bâti (93,37 %).

Le budget 2024 s'équilibre 1 297 863,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

2. Investissement

Au 31 décembre 2023, des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées) d'un montant de 545 333,00 € sont reportés au budget primitif 2024, à savoir : 13 000,00 € pour les matériels, mobiliers ou autres, 5 000,00 € pour la salle de la Briqueterie, 92 000,00 € pour les travaux sur le bâtiment de la gendarmerie, 284 000,00 € pour les travaux d'accessibilité du bâtiment de la Mairie, 28 000,00 € pour des travaux d'améliorations énergétiques à l'École Primaire, 111 333,00 € pour des participations aux travaux d'éclairage public, 2 000,00 € pour l'acquisition de terrains et 10 000,00 € pour l'acquisition d'une balayeuse pour les services techniques.

En 2024, la commune poursuivra les investissements avec les principaux projets suivants :

- Divers matériels (meublier, informatique, ...)
- Acquisition d'un colombarium supplémentaire,

- Restauration des vitraux de l'église,
- Réserve incendie,
- Travaux sur le bâtiment de la Gendarmerie,
- Travaux de mise en accessibilité et d'aménagement du bâtiment de la Mairie,
- Travaux d'améliorations énergétiques sur le bâtiment de l'École Primaire,
- Travaux d'améliorations énergétiques dans les logements sociaux (3, 5 et 22 rue de l'octroi),
- Participations aux travaux d'éclairage public à Heurs, Lardiallet, Lachamp (Tranche 1), LED dans le Bourg, LED à la Briqueterie et horloges connectées),
- Balayeuse pour les services techniques.

Un virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) vers la section d'investissement (chapitre 021), à hauteur de 212 584,00 € est réalisé afin de financer ces opérations.

Des recettes d'équipement (subventions), financières (FCTVA, compte 1068, taxe d'aménagement) sont attendues et des opérations d'ordre doivent être réalisées (amortissements).

Des restes à réaliser (recettes non encore encaissées) d'un montant de 117 495,00 € (travaux d'aménagement et de mise en accessibilité) sont à reporter au budget primitif 2024.

Un solde d'exécution négatif de 19 931,17 € doit être reporté.

Recettes d'investissement	
Subventions d'équipement (dont 117 495,00 € de restes à réaliser)	319 143,00 €
- <i>Subvention État</i> : Accessibilité Mairie : 3 332,00 € (dont 3 332,00 € de restes à réaliser), Améliorations énergétiques Ecole Primaire : 17 500,00 € → soit 20 832,00 €	
- <i>Subvention Région</i> : Accessibilité Mairie : 70 499,00 € → soit 70 499,00 €	
- <i>Subvention DETR</i> : Accessibilité Mairie : 87 570,00 € (dont 68 498,00 € de restes à réaliser), Améliorations énergétiques Ecole Primaire : 52 500,00 € → soit 140 070,00 €	
- <i>Subvention DSIL</i> : Accessibilité Mairie : 58 380,00 € (dont 45 665,00 € de restes à réaliser) → soit 58 380,00 €	
- <i>Subvention Département</i> : Enfouissement des réseaux Telecom : 2 886,00 €, Accessibilité Mairie : 2 000,00 €, Carrefour Octroi Lucioles : 20 586,00 € → soit 25 472,00 €	
- <i>Subvention autres</i> : Piste forestière : 3 890,00 € → soit 3 890,00 €	
Opérations réelles : FCTVA, TA	39 885,83 €
Affectation C / 1068	447 769,17 €
Amortissements	8 254,00 €
Virement de la section de fonctionnement	212 584,00 €
Total des recettes d'investissement	1 027 636,00 €
Dépenses d'investissement	
Immobilisations incorporelles (<i>dont 28 000,00 € de restes à réaliser</i>)	68 000,00 €
Travaux d'améliorations énergétiques à l'École Primaire : 28 000,00 € (dont 28 000,00 € de restes à réaliser) et Immeuble 3 et 5 rue de l'octroi : 40 000,00 €	
Immobilisations corporelles (<i>dont 20 000,00 € de restes à réaliser</i>)	55 000,00 €
Autres matériels Incendie : 3 000,00 € (dont 3 000,00 € de restes à réaliser), Matériels de bureau et informatique : 6 000,00 € (dont 3 000,00 € de restes à réaliser), Mobilier : 4 000,00 € (dont 2 000,00 € de restes à réaliser), Autres : 12 000,00 € (dont 5 000,00 € de restes à réaliser), Briqueterie : 12 000,00 € (dont 5 000,00 € de restes à réaliser), Gendarmerie : 2 000,00 € (dont 2 000,00 € de restes à réaliser), Informatique accessibilité mairie : 8 000,00 €, Mobilier accessibilité mairie : 8 000,00 €	
Immobilisations en cours (<i>dont 374 000,00 € de restes à réaliser</i>)	646 000,00 €
Travaux à la Gendarmerie : 93 000,00 € (dont 90 000,00 € de restes à réaliser), Accessibilité Mairie : 331 000,00 € (dont 284 000,00 € de restes à réaliser), Améliorations énergétiques Ecole Primaire : 182 000,00 €, Immeuble 3 et 5 rue de l'octroi : 40 000,00€	
Dépenses financières C / 1641	12 600,83 €
Autres établissements publics	14 104,00 €
Résultat reporté	19 931,17 €
OPNI (<i>dont 123 333,00 € de restes à réaliser</i>) : Participations SIEG le Crohet, Lardiallet, Heurs, Lachamp (Tranche 1), LED bourg, LED Briqueterie et horloges connectées : 115 000,00 € (dont 111 333,00 € de restes à réaliser), Terrains DEJOUX : 2 000,00 € (dont 2 000,00 € de restes à réaliser), Colombarium : 20 000,00 €, Vitraux Eglise : 20 000,00 €, Améliorations énergétiques dans les logements sociaux : 30 000,00 €, Balayeuse : 10 000,00 € (dont 10 000,00 € de restes à réaliser), Réserve incendie : 15 000,00 €	212 000,00 €
Total des dépenses d'investissement	1 027 636,00 €

Le budget 2024 s'équilibre à 1 027 636,00 € en dépenses et recettes sans avoir recours à l'emprunt.

Le présent budget tel qu'il est présenté est adopté.
Présents : **11**, Contre : **00** Abstention : **00** Pour : **11**.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

☆☆☆☆☆☆☆☆

Emprunts

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 (concernant la dette bancaire uniquement) est de 203 907,98 €.
Le niveau d'endettement se calcule en divisant le capital restant dû par le nombre d'habitants soit $203\,907,98 / 564 = 361,54$ € par habitant.

Le Maire

Nathalie SESSA

